

# D'ESTINNES ACTIONS 2025

## Commission Locale de Développement Rural

Salle des mariages, Estinnes-au-Mont



## COMPTE-RENDU

### CLDR, le 5 décembre 2023

#### Personnes présentes :

- Conseillers communaux : Aurore TOURNEUR (Bourgmestre et Présidente), Florence GARY (Echevine), Michel SCHOLLAERT.
- Citoyens : Roland COULY, Herman DEGUEILDRE, Philippe JODARD, Thomas LEGAT, Dominique NOEL, Ivan VANAISE, Jean-Jacques VANBELLE, Andrée WERRION.
- Administration communale : Jil LECLERCQ.
- Fondation Rurale de Wallonie : Michaël LATOUR, Céline LEMAIRE.

#### Personnes excusées :

- Conseillers communaux : Olivier BAYEUL,
- Citoyens : Jean-François BOSSANT, Christopher DEVOS, Marcel MANSY, Julie PASTURE, Jean-Jacques RENAUX, Laurent ROUSSEAU.

#### Personnes absentes :

- Conseillère communale : Hélène FOSSELARD.
- Citoyens : Luc GAUDIER, Jean-Louis ROBERT.

## 1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la CLDR du 03/10/2023 est approuvé sans remarque.

## 2. Présentation des projets BiodiverCité 2022

---

Madame LECLERCQ présente les fiches-projets subsidiées via cet appel à projets annuel :

- Aménagement des cimetières de Fauroeux et de Vellereille-le-Sec en 2023 : scarification et enherbement par le Service travaux. Le cadre est plus vert et plus convivial. Cette technique offre une facilité d'entretien, ce qui est une nécessité en raison de l'interdiction de l'usage des produits phytopharmaceutique dans l'espace public depuis quelques années.



- Installation de gîtes à chauve-souris en décembre 2023 : Livré cette semaine, ils seront placés dans les cimetières de Fauroeux, Vellereille-les-Brayeux, Vellereille-le-Sec et Croix-les-Rouveroy. Il s'agit d'un habitat spécifiquement étudié pour la pipistrelle, dont la population est fortement en baisse. Ils ont une hauteur de 60 cm environ, en béton pour la facilité d'entretien et avec une paroi intérieure rugueuse. Ils doivent être placés à une hauteur de 3 mètres, dans un endroit protégé du vent, protégé de la pluie sous une corniche, avec une orientation sud pour l'ensoleillement, éloigné des arbres pour être protégé des chats, ce qui explique pourquoi il ne sera pas possible de protéger les vampires dans tous les cimetières (*note d'humour relevée par un membre*).
- Installation de panneaux de sensibilisation qui seront installés dans les cimetières début 2024. « La commune de Estinnes agit pour plus de nature et préfère enherber plutôt que de désherber ». L'Asbl ADALIA propose un visuel pour communiquer sur ce projet qui ne fait pas unanimité auprès de la population. Ils seront commandés par marché public en décembre 2023.
- Distribution de plants lors de la journée de l'arbre en novembre 2023.

Madame LECLERCQ explique que, chaque année, la Commune peut introduire auprès de la Région wallonne des fiches-projets pour un montant de 10.000 euros ainsi qu'une demande de subvention de 2.000 euros pour la semaine de l'arbre. Il y a un décalage d'1 an entre l'introduction des fiches-projet et leur réalisation. Le type de projets et la liste des dépenses éligibles sont réduites car ils doivent avoir un impact réel sur le développement de la biodiversité.

Madame LECLERCQ présente ensuite les fiches-projets introduites lors de l'appel à projets 2023 :

- Aménagement du gué des Estinnes (fiche-projet 1.4 du PCDR) : aménagement des abords par des plantations indigènes et création d'un accès à l'eau via la création d'une estrade en

mur en pierres sèches. Cette méthode traditionnelle de pose de pierres sans maçonnerie permet la création et le développement d'un habitat pour la faune et la flore spécifique.

- Formation des maçons et ouvriers communaux à la technique de création de murs en pierres sèches en vue de la réalisation de l'estrade au gué mais aussi d'autres murs ailleurs sur la commune.
- Achat de matériel d'animation pour l'organisation des ateliers du dehors le mercredi (microscopes, loupes...) qui propose aux enfants de découvrir leur environnement.
- Distribution de plants lors de la journée de l'arbre 2024.

Une consultation citoyenne sera organisée en 2024 afin de recueillir les propositions de projets et d'actions auprès des habitants. Les propositions peuvent, dès à présent, être communiquées à Madame LECLERCQ. Les membres proposent alors :

- Aménagement d'une zone dédiée à la biodiversité sur la bande de terre devant le terrain de padel (fiche-projet 1.3 du PCDR). Des plantations sont prévues. Lors de la semaine de l'arbre 2023, tous les plants n'ont pas été distribués, ils seront alors plantés devant le padel et dans les cimetières.
- Sensibilisation à la taille des haies le long des routes, aussi bien des propriétaires privés que des services communaux. Il existe des périodes de taille qui doivent être respectées pour protéger la nidification. Il existe différentes techniques de taille. Il est souligné que, le broyeur n'est visuellement pas beau dans un premier temps mais il offre une grande facilité d'entretien (pas de ramassage manuel des déchets) et que la taille est nécessaire au passage du charroi, notamment du charroi agricole. L'équilibre est complexe entre les usagers et la biodiversité.

### **3. Approbation de la fiche-projet 1.1 actualisée : Mise en valeur et aménagement des abords du ruisseau des Estinnes**

---

Lors de la dernière réunion, il avait été fait état des interventions proposées le long des 2 kms du Ruisseau des Estinnes. Les remarques et demandes formulées par la CLDR le 3 octobre 2023 ont été transcrites dans la fiche-projet actualisée. Depuis, l'administration communale a estimé les coûts des différents postes et le Collège a approuvé la fiche-projet.

La CLDR est maintenant invitée, dans le cadre de la procédure de demande de subvention, à approuver la fiche-projet actualisée, présentée par Monsieur LATOUR.

Le projet consiste en la mise en valeur et l'aménagement des abords du Ruisseau des Estinnes au travers de la mise en place d'un cheminement piéton sur 2 km le long du cours d'eau.

Les effets attendus des différents aménagements sont :

- l'amélioration de la mobilité et de la sécurité des usagers,
- l'amélioration du cadre de vie et de la convivialité,
- l'amélioration de la biodiversité.

Le réaménagement des abords de ce cours d'eau trouve sa justification dans :

- l'importance historique, patrimoniale et culturelle,

- l'amélioration du cadre de vie et le développement de la convivialité,
- la mobilité et la sécurité routière,
- le développement de la convivialité,
- le développement de la nature,
- le développement touristique, économique.

Ce projet trouve écho dans le PIMACI, avec la stratégie du Contrat Rivière Haine et est fortement lié avec d'autres projets du PCDR.

La Province est gestionnaire du Ruisseau, qui se trouve en zone d'habitat à caractère rural. Toutes les interventions sont prévues sur terrain communal.

Le coût est estimé à 1.064.500 € TVAC. Axé sur la mobilité douce, le taux de subside Développement rural sollicité est de 80% sur une assiette de 850.000€, soit un maximum de 680.000€ de subsides.

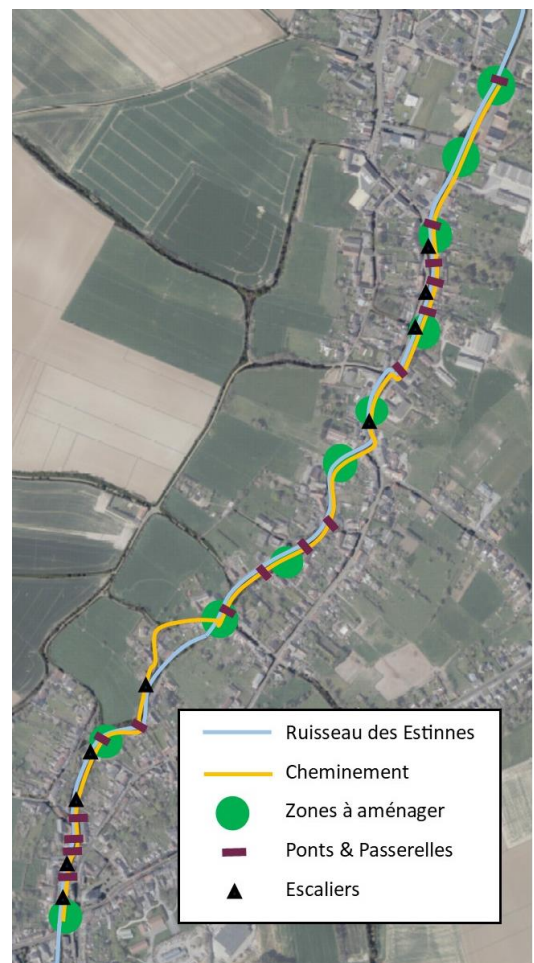
Le projet prend en compte les mesures en faveur de la résilience locale et de la transition :

- pour répondre aux risques et contraintes liés à la localisation et aux statuts,
- en faveur de la bonne gestion des eaux,
- en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles,
- en faveur de la sobriété du projet,
- en faveur de la biodiversité,
- en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet,
- de transition vers l'économie locale et circulaire,
- du projet dans l'environnement.

Les aménagements et budgets estimatifs sont présentés :

- Poste 1 : réfection des escaliers d'accès au Ruisseau,
- Poste 2 : réfection et uniformisation des passerelles et des ponts,
- Poste 3 : réaménagement d'un espace interstitiel, Ces espaces étant utilisés comme espace de stationnement, il serait judicieux d'utiliser des dalles engazonnées par exemple (à ajouter dans la fiche-projet).
- Poste 4 : sécurisation du cheminement et création d'une aire de convivialité,
- Poste 5 : aménagement d'un espace partagé,
- Poste 6 : aménagement de deux anciens gués en aire de convivialité et de biodiversité,
- Poste 7 : aménagement d'espaces interstitiels,
- Poste 8 : création d'un cheminement sécurisé rue Grande (tracé à définir),
- Poste 9 : création d'un espace partagé le long de la rue Rivière,
- Poste 10 : amélioration de la zone de convivialité,
- Poste 11 : création d'un cheminement sécurisé rue Rivière,
- Poste 12 : valorisation et aménagement du site du gué d'Estinnes.

L'esquisse de la fiche-projet proposait la création d'un accès à la rivière pour les habitants sur ce site, la création d'un jardin. Celui-ci sera construit en pierres sèches et bénéficiera de subsides de l'appel à projets « BiodiverCité 2023 » (lire ci-dessus).



- Poste 13 : études et analyses.
- Poste 14 : honoraires.

L'auteur de projet déterminera les interventions exactes à réaliser, les techniques et le coût du projet. La désignation de cet auteur, architecte paysagiste par exemple, est soumis à la loi sur les marchés publics.

**La CLDR approuve, à l'unanimité, la fiche-projet actualisée « Mise en valeur et aménagement des abords du Ruisseau des Estinnes » et confirme sa proposition d'introduire une demande de convention Développement rural pour la mise en œuvre de ce projet.**

Monsieur LATOUR détaille les prochaines étapes de la procédure :

- Réunion de demande de convention programmée le 8 janvier 2024 afin de présenter le projet au pouvoir subsidiant et solliciter une convention-faisabilité en vue d'obtenir une provision de 20.000€ pour la désignation d'un auteur de projet,
- Rédaction par le SPW d'un projet de convention,
- Approbation du projet de convention par le Conseil communal, maître d'œuvre,
- Introduction du dossier auprès de la Ministre de la Ruralité avant le 16 février 2024 (date à confirmer),
- Le projet sera ensuite soumis à la Signature de la Ministre lors de la prochaine session d'approbation.

Le timing est très serré, les délais sont courts pour pouvoir mettre en œuvre cette procédure avant la période de prudence précédent les élections régionales de juin 2024.

## 4. Sélection de projets de moindre envergure à réaliser en 2024

La commune invite les membres à identifier les projets « gratuits », qui pourraient être mis en œuvre facilement et à court terme. La FRW propose, pour ce faire, de passer en revue la liste des projets du PCDR, sur laquelle elle a pré-identifié les « gros projets » afin de mettre en évidence les fiches à examiner.

Cette liste est commentée par la Bourgmestre et l'agent relais. Les informations concernant les « gros projets » seront retranscrites dans le rapport annuel. Pour les autres, il a été dit que :

- 2.9 : Mettre en valeur le Musée de la Vie rurale (en lien avec l'espace Muchette) : Ce projet pourrait être réalisé prochainement. Le bâtiment n'étant plus aux normes des pompiers, la commune a proposé aux bénévoles de déménager le musée dans l'ancienne maison de l'instituteur de Vellereille-le-Sec. Si ce changement est accepté, il permettra de revaloriser le lieu, d'animer le village et d'organiser des événements dans la salle communale à côté.
- 2.10 : Valoriser le site du Levant de Mons en y créant un site dédié à l'énergie verte et à la nature en s'appuyant sur la proximité du RAVeL et 3.12 : Préparer la transition énergétique : la société Green City Wallonie a obtenu le permis pour la création d'un projet de champ agrivoltaïque sur le site privé du Levant. D'autres aménagements, création d'une ceinture verte et écopâturage, sont prévus en contrepartie sur le site.
- 3.4 : Estinnes, commune propre : C'est un gros souci sur l'entité ; il y a encore eu 3 dépôts cette semaine. Deux caméras mobiles seront installées prochainement et la Commune va établir un Plan Local Propreté (PLP). Des réunions citoyennes seront organisées en 2024 afin de déterminer les points noirs et de rédiger des fiches-actions. La commune pourra ensuite

bénéficiaire de subsides pour la réalisation d'actions concrètes en matière de propreté publique. Les personnes intéressées à s'investir dans cette démarche peuvent se manifester auprès de Madame LECLERCQ.

- 3.6 : Poursuivre et développer les actions en faveur de la nature : Une consultation citoyenne sera organisée en 2024 en lien avec l'appel à projets annuel « BiodiverCité ».
- 3.15 : Construire/aménager une aire de jeux et de détente derrière le salon communal d'Haulchin : Plusieurs terrains de pétanques ont été créés mais il reste encore de l'espace permettant de mettre en place d'autres aménagements.

Collégalement, les membres mettent en avant les projets suivants :

- 2.7 : Aménager un parcours Vita à proximité du RAVeL : Des ateliers/agrès pourraient être installés à 2 ou 3 endroits le long du RAVeL.
- 2.8 : Repenser l'utilisation des églises (avenir des églises, bibliothèque...) : La CLDR pourrait initier une réflexion avec les fabriques d'église sur l'utilisation des édifices pour l'organisation de concerts, d'expositions etc.
- 3.5 : Créer des espaces ludiques intergénérationnels : des aires de jeux ou de sport. Une balançoire et des jeux adaptés aux plus grands enfants voir aux adolescents pourraient être installés sur le site du tennis (fiche-projet 1.3), en lien avec les terrains de padel.
- 3.16 : Valoriser la source du ruisseau des Estinnes : Nommée fontaine bambam, celle-ci se trouve à Peissant, devant la ferme Puissant. Il est proposé d'étudier ce projet, de voir si la source est belle et valorisable et si elle se trouve sur un terrain communal ou privé.

## 5. Divers

---

La validité du PCDR d'Estinnes est 2017-2027, cela signifie que la Commune peut introduire une demande de convention Développement rural pour la mise en œuvre des projets jusqu'en 2027. Leur concrétisation se fera alors après 2027.

Après avoir parcouru la liste des 58 fiches-projets du PCDR, les membres observent que les fiches-projets du PCDR restent d'actualité et pertinentes.

Les membres de la CLDR seront invités à l'inauguration de la salle Mabilie (projet 1.8 du PCDR), assure la Bourgmestre. La CLDR pourra s'y réunir pour ses réunions.

L'inquiétude, soulevée par un membre lors de la dernière réunion, sur le fait que le bardage visible actuellement sur la salle Mabilie ne sera pas le bardage définitif est partagé par d'autres habitants. Le membre suggère à la Commune de communiquer par courrier auprès des riverains ou via le bulletin communal. La Bourgmestre assure que ce n'est plus qu'une question de temps, le bardage métallique sera posé en février 2024.

Le bâtiment en ruine sur la Place de Fauroeux est privé. Il ne représente pas de danger et donc la commune ne peut malheureusement pas agir, si ce n'est rappeler régulièrement au propriétaire son obligation d'entretien des abords (arbres, pelouses). La CLDR demande qu'un

courrier soit envoyé en son nom dans le cadre du projet 2.4 du PCDR : aménager le cœur de village de Fauroeux.

Il y eu des démissions et un décès au sein de la CLDR. Celle-ci devant être recomposée après les élections communales d'octobre 2024, ce sera l'occasion de lancer un large appel à candidatures auprès des habitants.

La prochaine réunion de la CLDR se tiendra en février 2024. A l'ordre du jour, retour de la réunion de demande de convention, élaboration du rapport annuel 2023 (à rendre et à approuver par le Conseil communal avant le 31 mars) et suivi des petits projets. La Bourgmestre propose d'organiser celle-ci à la salle Mabilie, si toutefois le chauffage est installé.

Madame la Bourgmestre conclut la réunion en remerciant les membres pour leur participation et leur souhaite une bonne fin de soirée.